

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

25 SEPTEMBRE 2018

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 25 septembre 2018 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5

Est absent : Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire. L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai requis.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. AIRRL 2017-347 – Prolongation du mandat de surveillance
3. Entreprises Mont-Sterling inc. – Rapiéçage de la chaussée en différents endroits (5)
4. Employé occasionnel – Prolongation de 3 semaines sur appel
5. Scantland Construction inc. – Approbation de la dépense / Plancher de ciment Cavale et génératrice
6. Période de questions
7. Levée de la session

191-09-2018 AIRRL 2017-347 – CHEMIN DU PORTAGE - PROLONGATION DU MANDAT DE SURVEILLANCE D'ARPO GROUPE-CONSEIL

Considérant que le mandat de surveillance initial octroyé à ARPO groupe-conseil prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 3 semaines au montant de 24 017,71 \$ (résol. 73-04-2018);

Considérant que lorsque les travaux n'ont pu être terminés par l'entrepreneur dans le délai contractuel accordé au devis, l'article 4.8 *Dommmages – Intérêts pour retard* est applicable;

Considérant que la poursuite des travaux nécessite obligatoirement la poursuite du mandat de surveillance;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la décision de la direction générale d'autoriser la poursuite de la surveillance chantier-bureau par ARPO groupe-conseil en sus du mandat accordé dans la résolution 73-04-2018.

Les frais supplémentaires, à ce jour, sont estimés à 11 jours de travail et sont remboursables par l'entrepreneur tel que prévu au devis pour construction – mai 2018, article 4.8 *Dommmages – Intérêts pour retard*.

Proposition adoptée.

192-09-2018 ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – RAPIÉÇAGE DE LA CHAUSSÉE EN DIFFÉRENTS ENDROITS

Considérant que Les Entreprises Mont-Sterling ont déposé des offres de services pour le rapiéçage, préparation correction et recouvrement de la chaussée sur 5 emplacements différents dans le secteur Mont-Louis;

Considérant que les travaux sont nécessaires suite à des réparations de ponceaux ou de bris d'aqueduc;

Considérant l'obligation imposée par Les Entreprises Mont-Sterling d'autoriser les travaux le vendredi afin qu'ils soient réalisés le lundi sans quoi ils ne pourraient être réalisés en 2018;

Considérant que les travaux demandés sont estimés selon les emplacements suivants :

Avenue B	6 295.75 \$
Chanoine-Richard	3 123.75 \$
Rue de l'Église (face au # 320)	9 003.75 \$
Rue de l'Église (face au # 350)	4 725.75 \$
<u>Rue de l'Église (face au cimetière)</u>	<u>2 925.75 \$</u>
TOTAL :	26 074,75 \$ avant taxes

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Mark Boucher,
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine l'autorisation de travaux donnés par la direction générale et en autorise le paiement à même les crédits non affectés au poste 01 38192 Prise en charge – Réseau routier et la subvention du MTMDET au programme PAARRM- volet PPA-CE.

Proposition adoptée.

193-09-2018 EMPLOYÉ OCCASIONNEL – PROLONGATION DE 3 SEMAINES SUR APPEL

Considérant la résolution 94-05-2018 autorisant l'embauche de Guy Daraïche pour une période de 20 semaines;

Considérant qu'il est requis d'autoriser une continuité de travail pour 3 semaines supplémentaires réparties en fonction des besoins en main-d'œuvre;

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'embauche de Guy Daraïche pour une période de 3 semaines supplémentaires de 40 heures.

Proposition adoptée.

194-09-2018 SCANTLAND CONSTRUCTION INC. – APPROBATION DE LA DÉPENSE / PLANCHER DE CIMENT – CAVALE ET GÉNÉRATRICE

Considérant que Scantland Construction inc. a été invité, de gré à gré, à procéder aux travaux de mise en place du béton au sous-sol de la Cavale ainsi que la base de la génératrice de la station de pompage Mont-Louis;

Considérant que les travaux de construction représentent 1800 \$, plus taxes applicables;

Considérant que l'entrepreneur a procédé à l'achat des matériaux auprès de

Béton Provincial pour une somme de 3693,75 \$, plus taxes applicables et a
procéder au paiement ;

Considérant que les travaux ont été réalisés à la satisfaction du Conseil
municipal;

Sur proposition de Mark Boucher,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le paiement de la
facture # 230663 émise par Scantland Construction inc. au montant de
6316,44 \$.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits de
5767,75 \$, tx nettes, au poste 03 31000 *Affectation aux activités
d'investissements*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

195-09-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Dany Bergeron, appuyée de Stéphane Cleary, la séance
est levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire